

### Prix 2010 de l'entreprise écomobile La mobilité durable en marche en Suisse occidentale

Le thème de la mobilité préoccupe de plus en plus de nombreuses entreprises. Sont en cause : le manque de places de parc, les perturbations de trafic récurrentes sur le chemin du travail, la croissance de la charge environnementale relative au transport des personnes et des marchandises. Collaborateurs, clients et visiteurs luttent tous contre les retards liés à leurs déplacements et contre le stress en résultant. Pour ces raisons, la Conférence des transports de Suisse occidentale (CTSO) s'engage pour une gestion durable de la mobilité dans les entreprises et lance - pour la première fois en 2010 - le «prix de l'entreprise écomobile». Ce prix, doté de récompenses d'une valeur totale de 14'000 francs, s'adresse à toutes les entreprises privées, administrations publiques et institutions des cantons du Jura, de Fribourg, Genève, Neuchâtel, Vaud, Valais et Berne, qui agissent en faveur d'une mobilité durable. (langues : français et allemand)

### Pour plus d'informations:

Le «prix de l'entreprise écomobile» – description complète du concours, conditions de participation et prospectus du concours <a href="https://www.ctso.ch/prix/prixctso.html">www.ctso.ch/prix/prixctso.html</a>

# Mobilitätspreis 2010 für Unternehmen Förderung nachhaltiger Mobilitätslösungen in der Westschweiz

Immer mehr Unternehmen beschäftigen sich intensiv mit dem Thema Mobilität. Sei es aus Mangel an Parkplätzen, durch häufige Verkehrsbehinderungen auf dem Weg zur Arbeit oder die generell wachsende Umweltbelastung durch den von Unternehmen ausgelösten Personen- und Güterverkehr. Sowohl die Mitarbeitenden als auch die Kunden und Besucher ärgern sich über Stau, Verspätungen und den daraus resultierenden Stress. Die Konferenz der Kantonalen Verkehrsdirektoren der Westschweiz (CTSO) setzt sich deshalb für ein nachhaltiges Mobilitätsmanagement in Betrieben ein und verleiht 2010 zum ersten Mal den "Mobilitätspreis für Unternehmen". Der mit CHF 14'000 dotierte Preis richtet sich an alle private Unternehmen, öffentliche Verwaltungen und Institutionen der Kantone Bern, Jura, Freiburg, Genf, Neuenburg, Waadt und Wallis, welche sich für eine nachhaltige Mobilität engagieren. (Sprachen: de und fr)

### Weitere Informationen:

Der "Mobilitätspreis für Unternehmen" – Ausführlicher Wettbewerbsbeschrieb, Teilnahmebedingungen und Wettbewerbsflyer <u>www.ctso.ch/prix/prixctso\_D.html</u>

01.04.2010



## Communiqué de presse











## Les cantons de Suisse occidentale lancent le « Prix de l'entreprise écomobile »

Delémont, le 28 mars 2010. La Conférence des transports de Suisse occidentale (CTSO) lance aujourd'hui le « Prix de l'entreprise écomobile ». La CTSO, qui regroupe les directeurs des transports des cantons de Berne, Fribourg, Genève, Jura, Neuchâtel, Valais et Vaud, veut par sa démarche encourager les entreprises, les institutions et les collectivités publiques à mener une réflexion sur la mobilité de leurs collaborateurs, visiteurs et clients. Le « Prix de l'entreprise écomobile » s'adresse à aux entreprises employant plus de 50 personnes.

De nombreuses entreprises sont préoccupées par la gestion des déplacements quotidiens de leurs collaborateurs, visiteurs et clients : manque de places de parc, encombrements aux abords du site, frais importants pour les véhicules de service, indemnités de déplacement élevées, stress et retards liés aux embouteillages, forte empreinte écologique, etc.

Face à cette situation, les plans de mobilité d'entreprise visent les objectifs suivants : plus de trajets à pied, à vélo, en transports publics et en covoiturage, moins de kilomètres parcourus en voiture.

Désireuses de passer de la théorie à la pratique, de nombreuses entreprises ont déjà franchi le pas. A titre d'exemple, la manufacture horlogère de la Vallée de Joux Jaeger-Lecoultre estime pouvoir économiser trois millions de kilomètres de trajets en voiture grâce à son plan de mobilité.

Les directrices et directeurs des transports des cantons de Suisse occidentale souhaitent que de telles initiatives se multiplient et veulent y contribuer par l'attribution du « Prix de l'entreprise écomobile » (informations complémentaires : www.ctso.ch).

Le montant du prix s'élève à Fr. 14'000.- et se présente sous la forme de deux vélos électriques « Flyer » et de titres de transports CFF et Mobility.

Renseignements complémentaires :

Stéphanie Manoni, service de la mobilité du canton de Vaud, 021 316 70 84 Virginie Kauffmann, Büro für Mobilität, Berne, mandataire, 031 381 93 33, 078 703 52 53



















## Règlement du "Prix 2010 de l'entreprise écomobile"

### 1 Définition

Afin de soutenir la réalisation de plans de mobilité d'entreprises en vue d'une mobilité durable, la Conférence des directeurs des transports de Suisse occidentale (cidessous : la CTSO) institue un "Prix de l'entreprise écomobile" (ci-dessous « Le Prix CTSO».

### 2 But

- 2.1 Le Prix CTSO vise à promouvoir les initiatives émanant des entreprises, administrations et institutions favorisant une mobilité pendulaire et professionnelle durable des employés et/ou visiteurs. Les réalisations doivent contribuer à provoquer un report modal significatif de la voiture individuelle vers les transports publics, le vélo, la marche, le covoiturage et/ou l'autopartage. Les réalisations doivent être des plans de mobilité ou d'autres projets novateurs en termes de mobilité pendulaire et/ou professionnelle durable. Elles doivent être conformes aux principes du développement durable, prenant en compte les dimensions environnementale, sociale et économique.
- 2.2 Le Prix CTSO est destiné à récompenser toute entreprise, administration ou institution ayant œuvré à une réalisation exemplaire / ayant mis en place un plan de mobilité dont l'impact est positif en terme de mobilité durable.

### 3 Critères d'attribution

Les critères suivants sont notamment examinés pour l'attribution du Prix CTSO :

- adéquation de la réalisation tel que défini par l'article 2; a.
- b. reproductibilité de la démarche;
- C. effort consenti pour le projet et la réalisation;
- d. garanties de pérennité de la réalisation.

#### 4 Candidature

- 4.1 Toute entreprise, administration ou institution domiciliée dans l'un des cantons membres de la CTSO peut faire acte de candidature.
- 4.2 Les membres du jury et les cantons organisateurs ne peuvent pas participer au Prix CTSO.

### 5 Composition du jury

- 5.1 Le jury comprend 7 membres, dont le président de la CTSO.
- 5.2 Les autres membres du jury sont désignés par la CTSO. Le jury fait rapport sur les résultats de ses travaux à l'intention de la CTSO.
- 5.3 Le jury est présidé par le président de la CTSO.

### 6 Nature du Prix

- 6.1 Des prix pour une valeur de Fr. 14'000.- récompenseront le ou les lauréat(s).
- 6.2 Le prix récompense soit la qualité globale d'un plan de mobilité, soit un élément particulièrement remarquable de ce dernier. Le jury peut attribuer les prix à un ou à plusieurs lauréats.

### 7 Présentation du dossier

- 7.1 Les candidats soumettent un dossier qui reste propriété de la CTSO et qui contient:
  - a. le formulaire d'inscription :
  - b. la description de la démarche et de la réalisation, comprenant les éléments suivants : la situation initiale (avant la mise en place du projet), les réflexions guidant le changement, le processus de mise en place de l'action, l'action en elle-même, l'état actuel du projet, les résultats obtenus ou attendus, les aspects financiers (notamment le budget global), les ressources humaines nécessaires au développement et au suivi du projet, les perspectives de développement et d'évolution de la démarche.
- 7.2 Au besoin, les candidats retenus peuvent être appelés à présenter leurs dossiers devant le jury.

### 8 Attribution du Prix CTSO

- 8.1 Les lauréats sont avisés par lettre personnelle. Les organisateurs prennent toutes mesures opportunes pour assurer une publicité à la démarche du ou des lauréats, notamment par le biais des médias et des revues spécialisées.
- 8.2 Les réalisations non primées peuvent faire l'objet d'une mention.
- 8.3 Si la qualité des réalisations présentées par les candidats n'est pas jugée suffisante par le jury, le Prix n'est pas attribué.

Delémont, mars 2010







# **PRIX 2010 DE** L'ENTREPRISE

Votre entreprise, institution ou administration publique offre des solutions alternatives pour les déplacements de votre personnel, visiteurs ou clients?

## **Devenez l'entreprise** écomobile 2010!

Une initiative de la Conférence des directeurs cantonaux des transports de Suisse occidentale (CTSO) pour récompenser les meilleurs plans de mobilité mis en œuvre par les entreprises pour promouvoir une mobilité durable.

Valeur totale des prix: Fr. 14 000.-

Les cantons de Berne, Fribourg, Genève, Jura, Neuchâtel, Valais et Vaud sont membres de la CTSO















Claude Nicati
Conseiller d'Etat NE
Président CTSO

Aux directions des entreprises, Institutions et administrations publiques des cantons de BE, FR, GE, JU, NE, VS et VD



### Prix 2010 de l'entreprise écomobile

Madame, Monsieur,

Les cantons de Suisse occidentale membres de la CTSO lancent le « Prix 2010 de l'entreprise écomobile ». Ce prix s'adresse aux entreprises privées, institutions et administrations publiques ayant mis en œuvre un plan de mobilité visant l'objectif suivant: plus de trajets à pied, à vélo, en transports publics et en covoiturage, moins de kilomètres parcourus en voiture.

L'objectif du prix est de citer en exemple des réalisations remarquables qui peuvent concerner aussi bien les collaborateurs que les visiteurs ou clients.

Nous serions heureux de pouvoir enregistrer votre dossier de candidature, à nous remettre jusqu'au 31 mai 2010. Vous trouverez toutes les informations nécessaires à cette démarche sur le site www.ctso.ch.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.



# Un plan de mobilité d'entreprise, pourquoi?

De nombreuses entreprises sont préoccupées par la gestion des déplacements quotidiens de leurs collaborateurs et/ou visiteurs: manque de places de parc, encombrements aux abords du site, frais importants pour les véhicules de service, indemnités de déplacement élevées, stress et retards liés aux embouteillages, forte empreinte écologique, etc.

Pour répondre à cette problématique des entreprises, institutions et administrations publiques mettent en œuvre des « plans de mobilité entreprise ». Elles proposent ainsi des solutions alternatives à la voiture individuelle pour les déplacements pendulaires et professionnels de leur personnel et dans certains cas également de leurs visiteurs ou clients. Les mesures les plus classiques consistent à octroyer des rabais sur les abonnements de transports publics, d'organiser du covoiturage, de mettre à disposition des vélos électriques, etc.

En réduisant le recours à la voiture individuelle au profit d'autres modes de transport, les plans de mobilité d'entreprise offrent des bénéfices pour l'entreprise, pour les collaborateurs et pour la collectivité!



Daniel Rossellat syndic de Nyon

Elisabeth Ruey-Ray municipale en charge de la mobilité et des transports

« Avec les 33 mesures de notre plan de mobilité, notre administration communale augmente son attractivité en tant qu'employeur, renforce son image en tant qu'organisme public, et contribue à un environnement plus sain »

La ville de Nyon a été lauréate du prix 2008 de la mobilité d'entreprise attribué par le canton de Vaud.



Jérôme Lambert PDG de la manufacture Jaeger-Lecoultre

« Notre plan de mobilité nous a permis d'étendre notre site et d'augmenter les effectifs sans devoir construire de nouveaux parkings. Le covoiturage et les navettes d'entreprise réduit de 3 millions de kilomètres par année les trajets pendulaires ».

L'entreprise Jaeger-Lecoultre a été lauréate du prix 2008 de la mobilité d'entreprise attribué par le canton de Vaud.





### Mobilité sur mesure pour les entreprises

Mobility Business CarSharing est spécialisée dans des solutions de mobilité pour les entreprises. Toutes les offres incluent la maintenance complète des véhicules par les collaborateurs de Mobility. Etre client Mobility signifie se décharger de son propre parc de véhicules pour consacrer ses capacités à son activité principale. Plus de 3000 entreprises misent ainsi aujourd'hui sur les offres CarSharing de Mobility tout en profitant de conditions particulièrement avantageuses.

Puisque chaque trajet est planifié de manière consciencieuse, Business CarSharing représente une solution de mobilité à la fois économique et durable. De plus, l'efficacité du système de CarSharing de Mobility engendre souvent une diminution considérable des véhicules actuellement utilisés. Avec seulement quatre véhicules, un parc permet souvent de faire l'économie intégrale d'un véhicule.



La meilleure combinaison entre mobilité intelligente, efficacité écologique, liberté individuelle et plaisir de pédaler. Découvrez le vélo en douceur!

### **DEVENEZ L'ENTREPRISE ÉCOMOBILE 2010!**













## Prix de l'entreprise écomobile

## Formulaire d'inscription

Entreprise:
Activité principale :
Nouvite principale :
Adresse:
Tél:
Adresse électronique
Nombre d'employés :
Despensable du plen de makilité :
Responsable du plan de mobilité :
Personne de contact pour ce dossier :
Nature de la réalisation (en quelques mots)
Nature de la realisation (en quelques mots)

Le formulaire d'inscription, accompagné du dossier de candidature – voir descriptif au verso – doivent être retournés au plus tard le 31 mai 2010 à l'adresse suivante :

Prix de l'entreprise écomobile, c/o bfm AG, Hirschengraben 2, 3011 Berne

Personne de contact : Virginie Kauffmann, tél. : 031 381 93 33

Les documents de participation sont disponibles sur : www.ctso.ch



# Descriptif pour la constitution du dossier de candidature du « *Prix de l'entreprise écomobile »*

Nous vous remercions de joindre au formulaire d'inscription un dossier de candidature, format A4, maximum 5 pages. Les candidats peuvent être appelés à présenter leur dossier devant le jury du concours.

### Modèle pour dossier de candidature :

### 1 Introduction

1.1 Présentation de l'entreprise candidate

### 2 Description du projet

- 2.1 Genèse du projet
- 2.2 Objectifs
- 2.3 Situation initiale (avant le projet)
- 2.4 Processus de mise en place du projet (démarche)
- 2.5 Actions mises en œuvre
- 2.6 Ressources financières, ressources humaines, budget (développement, mise en place et suivi du projet)
- 2.7 Réduction escomptée du nombre de kilomètres/voiture/an (indication souhaitée mais facultative)
- 2.8 Impacts de la réalisation (p. ex. dans les domaines économique, social, environnemental)

### 3 Conclusion

3.1 Suite envisageable, développement de la réalisation, etc.



